

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides - Monteux - Pernes-les-Fontaines - Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	5
Présents	41	Absents non représentés :	1
VOTANTS			46

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 07 février 2017, après convocation légale reçue le 1^{er} février 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, Mme Sandrine BRAUD, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEÏ, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEUR, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, Mme Véronique MURZILLI, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Karine CANDALE, (pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), Mme Sylviane FERRARO, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Yannick LIBOUREL, (pouvoir donné à M. Jean-Claude DANY), Mme Nadia MARTINEZ, (pouvoir donné à M. Henri BERNAL), M. Alain MILON, (pouvoir donné à M. Jacques GRAU).

Etait Absent non représenté : M. Pascal BONNIN.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Sandrine BRAUD ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

N° 72 du 08/12/2016 : Signature d'un marché avec l'entreprise **Constructions Modulaires Services, 1957 Route des Paluds – 13550 NOVES** pour la location d'un ensemble de 5 Modules pour agrandissement des Bureaux Communautaires de la Communauté de Communes «Les Sorgues du Comtat» pour un montant de :

* Frais Fixes « Aller » pour un montant de **2 957,00 € HT**

* Frais Fixes « Retour » pour un montant de **2 011,00 € HT**

* Location de l'ensemble : pour un montant de **22,50 € HT / jour calendrier**

Le contrat prendra effet à compter de la livraison et de l'assemblage des modules pour une durée **de six (6) mois fermes**.

Le contrat sera renouvelable par tacite reconduction mois/mois pour une durée maximale de douze (12) mois.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 73 du 14/12/2016 : Création à compter du 1^{er} janvier 2017, d'une régie de recettes et d'avances pour l'aire d'accueil des gens du voyage, sis 1330 petite route de Bédarrides à Sorgues. Cette régie est installée à Sorgues, 1330 Petite route de Bédarrides et fonctionne du 1er janvier au 31 décembre avec une interruption lors de la fermeture annuelle de l'aire.

N° 74 du 19/12/2016 : Création à compter du 1er janvier 2017, d'une régie mixte et d'une sous régie de recettes pour la mise en vente de prestations et produits touristiques. La régie mixte est installée à Pernes-les-Fontaines 84210 - Place Gabriel Moutte. La sous régie de recettes est installée à Monteux 84170 - 80 rue Aimé Dupré. La régie mixte et la sous régie de recettes fonctionnent du 1er janvier au 31 décembre.

N° 75 du 19/12/2016 : Signature d'une convention de formation au profit de Monsieur Théo ARMAND pour préparer le CARP-BAC PRO Aménagements Paysagers niveau 4 se répartissant sur 8 mois avec le CFA Régional Public PACA. La durée totale de formation est de **510 heures** pour un coût total de 510 h X 10 € /h = **5 100.00 Euros**. La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Détail des règlements : 3^{ème} année

- Mars 2017	2 000.00 €
- Juin 2017	3 100.00 €
	5 100.00 €

N° 76 du 19/12/2016 : Additif à la décision N°CC/44/7.10/2016-73 permettant d'ajouter à l'**ARTICLE 5** : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon le mode de recouvrement suivant : numéraire. Elles sont perçues contre remise d'une quittance extraite du logiciel. **« Un fonds de caisse, pour la régie d'un montant de 50,00 € sont mis à disposition. »**

N° 77 du 19/12/2016 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **60 m²** avec la SARL « **CONCEPT LEO CONSTRUCTION** », dont le siège est situé à MONTEUX (84170), 147 impasse Blanche le clos des Blanchet, (Maçonnerie générale). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} Janvier 2017** et s'achevant au plus tard **le 31 Décembre 2019**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé **90 € HT** (1.50 € HT le m²), **soit 108 € TTC**.

N° 78 du 30/12/2016 : Signature d'un contrat administratif d'occupation temporaire et révocable du bâtiment sis 1 place du Général de Gaulle à Sorgues d'une superficie de **75 m²** moyennant le versement d'une indemnité d'occupation mensuelle de **500.00 €**. L'indemnité d'occupation est due dès la prise de possession des lieux. La présente occupation est consentie pour une durée d'un an, renouvelable de manière expresse au terme de chaque année, dans les conditions prévues dans le contrat administratif d'occupation.

N° 79 du 30/12/2016 : Signature d'un contrat administratif d'occupation temporaire et révocable du bâtiment sis 162 rue Ducrès à Sorgues d'une superficie de **294 m²** moyennant le versement d'une indemnité d'occupation mensuelle de **1 000.00 €**. L'indemnité d'occupation est due dès la prise de possession des lieux. La présente

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

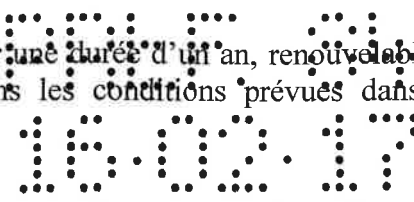
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 16.08.2017

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

occupation est consentie pour une durée d'un an, renouvelable de manière expresse au terme de chaque année, dans les conditions prévues dans le contrat administratif d'occupation.



N° 80 du 30/12/2016 : Signature d'une convention d'autorisation d'usage précaire permettant l'accès et utilisation de l'aire de lavage des véhicules de ramassage des ordures ménagères située à l'intérieur des locaux technique sis 3 allée des Romarins à Bédarrides 84 370. La durée de cette convention est consentie à titre précaire et temporaire. Celle-ci prendra effet au **1^{er} janvier 2017** pour une durée **d'un mois** renouvelable de manière tacite **dans la limite de 6 mois**. Cette convention d'autorisation d'usage est consentie **à titre gratuit**. Les frais et charges de gestion courantes nécessaires au fonctionnement de l'aire de lavage continueront d'être assumés par la CCPRO de même que les impôts et taxes de toute nature relatifs à cet équipement.

N° 81 du 30/12/2016 : Signature d'un contrat de service maintenance pour le copieur IR 1730 N°QFP09942 avec la Société **SYMBIOSE** siège social 16 ZA des Tuileries 30390 THEZIERS, moyennant le coût unitaire Noir /Blanc **0,005 € HT**. Le contrat prendra effet au **1 janvier 2017**, ce contrat est conclu pour **Trente Six (36) mois**.

N° 82 du 30/12/2016 : Signature d'un contrat de service maintenance pour le copieur IR 6055 N°61C00566 avec la Société **SYMBIOSE** siège social 16 ZA des Tuileries 30390 THEZIERS, moyennant le coût unitaire Noir /Blanc **0,005 € HT**. Le contrat prendra effet au **1 janvier 2017**, ce contrat est conclu pour **douze (12) mois**.

N° 1 du 12/01/2017 : Signature d'un marché pour un contrat d'Assistance Technique de la Station de Pompage de Chaffunes à SORGUES avec l'entreprise **SAS MICHELIER** B.P.7 Route de Beaumes 84330 CAROMB pour un montant de **2 395,65 € HT / an / règlement trimestriel à savoir :**

Prix Unitaire de la visite678,55 € HT (3 visites/an)

Prix abonnement mensuel PC WEB.....30,00 € HT

Le contrat prendra effet à compter de sa signature pour une durée de trois (3) ans.

N° 2 du 12/01/2017 : Signature d'un marché pour un contrat d'Assistance Technique de la Station de Pompage de Pont Roman à Bédarrides avec l'entreprise **SAS MICHELIER** B.P.7 Route de Beaumes 84330 CAROMB pour un montant de **2 395,65 € HT / an / règlement trimestriel à savoir :**

Prix Unitaire de la visite678,55 € HT (3 visites/an)

Prix abonnement mensuel PC WEB.....30,00 € HT

Le contrat prendra effet à compter de sa signature pour une durée de trois (3) ans.

N° 3 du 12/01/2017 : Signature d'un marché pour la mise à disposition de fontaines d'eau tempérée dans divers locaux de la Communauté de Communes «Les Sorgues du Comtat» avec l'entreprise **CULLIGAN Vaucluse, 14 Rue des Alizés – 30133 LES ANGLES**

* 3 Fontaines réseau pour un montant de **28,90 € HT / mois / fontaine**

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 16.02.2017

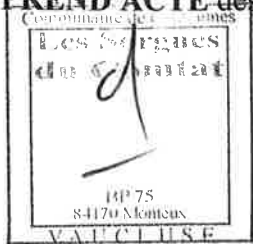
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

* 1 Fontaine réseau pour un montant de 33,90 € HT / mois / fontaine

* * Frais d'installation pour un montant de 2 x 99,00 € HT.

Le contrat prendra effet à compter de sa signature pour 60 mois soit cinq (5) années. Le contrat sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée égale.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.



Le Président,

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 16.02.2017